Procès-verbal du
Conseil d'établissement du 12 juin 2023

Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup
Québec

Je m'accomplis la tête haute et le cœur léger.

ÉCOLE HUDON-FERLAND, SAINTE-HÉLÈNE ET SAINT-LOUIS DE SAINT-JOSEPH

École Hudon-Ferland, Sainte-Hélène,
Saint-Louis de Saint-Joseph
Séance ordinaire du 12 juin 2023
Au Café du Clocher, Kamouraska
À 18 h 30

Sont présentes :

Nom	Groupe représenté
Nancy Boudreault	Représentante des parents
Anaïs Berger	Représentante des parents
Roxanne Lemieux	Représentante des parents
Tania Bélanger	Représentante des parents
Karolane Roy-Gagnon	Représentante des parents
Valérie Dionne	Représentante des parents substituts
Alexandre Pomerleau	Représentant des parents substituts
Mélissa Viel	Enseignante
Claudine Lebel	Enseignante
Stéphanie Léveillé	Enseignante
Marie-Hélène B. Laplante	Enseignante
Pascale Contreras-Paradis	Professionnelle
Sophie Mignault	Technicienne en service de garde
Nathalie Cloutier	Personnel de soutien
Véronique Renaud	Directrice
Sont absentes :	
Amélie Charest	Représentante des parents

Procès-verbal du
Conseil d'établissement du 12 juin 2023

Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup
Québec

Je m'accomplis la tête haute et le cœur léger.

ÉCOLE HUDON-FERLAND, SAINTE-HÉLÈNE ET SAINT-LOUIS DE SAINT-JOSEPH

1	**Mot de bienvenue et vérification du quorum** Madame Véronique Renaud souhaite la bienvenue à tous et vérifie le quorum.
2 059-060-061 22/23-29	**Adoption de l'ordre du jour du 12 juin 2023** Lecture de l'ordre du jour par madame Nancy Boudreault, présidente. **CONSIDÉRANT** que la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour; **CONSIDÉRANT** que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres; **EN CONSÉQUENCE,** sur proposition de madame Tania Bélanger, il est résolu à l'unanimité; **D'ADOPTER** l'ordre du jour proposé à la séance ordinaire du 12 juin 2023.
3 059-060-061 22/23-30	**Adoption du procès-verbal du 8 mai 2023** Madame Nancy Boudreault survole le procès-verbal. **EN CONSÉQUENCE,** sur proposition de madame Mélissa Viel, il est résolu à l'unanimité; **D'ADOPTER** le procès-verbal du 8 mai 2023 en apportant le correctif mentionné.
4	**Suivi au procès-verbal du 8 mai 2023** Seulement quelques précisions d'information au sujet de l'organisation scolaire, de l'avancement du projet éducatif et de la semaine de l'engagement parental, il n'y a pas d'autres suivis.
5 059-060-061 22/23-31	**Présentation du rapport annuel des activités du conseil d'établissement** La présidente, madame Nancy Boudreault, nous partage le rapport annuel. **EN CONSÉQUENCE,** sur proposition de Pascal Contreras-Paradis, il est résolu à l'unanimité; **D'ADOPTER** le rapport annuel des activités du conseil d'établissement.
6 059-060-061 22/23-32	**Points de la direction d'établissement** **6.1 Activités-sorties et demandes de commandites** St-Joseph : √ 6 juin, concert de fin d'année pour tous. Ste-Hélène: √ 16 juin, concert de fin d'année pour tous. St-Alexandre: √ 13 ou 14 juin, sortie pour les 4e années, crème molle; √ 19 juin, sortie à la piscine pour le 2e cycle; √ 20 juin AM, sortie aux quilles pour le 2e cycle; √ 21 juin, concert de fin d'année pour tous les élèves. **EN CONSÉQUENCE,** sur proposition de madame Anaïs Berger, il est résolu à l'unanimité **D'APPROUVER** les activités-sorties ainsi que les demandes de commandites mentionnées ci-haut.

6

6.2 Présentation du budget de l'année 23-24

Madame Véronique Renaud nous présente le budget ainsi que les Mesures pour l'année 2023-2024.

ADOPTION DU BUDGET DE L'ÉCOLE 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit adopter le budget annuel de l'école proposé par la direction, et le soumettre à l'approbation du centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la répartition des ressources financières s'établit à parti de l'effectif scolaire de l'année précédente, soit celle du 30 septembre 2022 cela, selon la recommandation du comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 96.24 de la Loi sur l'instruction publique, les surplus de l'école, le cas échéant, deviennent ceux du centre de services scolaire. Toutefois, le centre de services scolaire peut, pour l'exercice financier suivant, porter au crédit de l'école ou au crédit d'un autre établissement d'enseignement ces surplus, en tout ou en partie, selon la disponibilité d'utilisation permise par le Ministère, et si le comité de répartition des ressources institué en vertu de l'article 193.2 en fait la recommandation et que le conseil d'administration du centre de services scolaire y donne suite;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement peut, au nom du centre de services scolaire, solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subvention ou autres contribution bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école;

IL EST PRÉPOSÉ QUE

Le conseil d'établissement adopte le budget de l'École Hudon-Ferland, Sainte-Hélène et Saint-Louis de Saint-Joseph au montant total de 459 249 $ établi comme suit:

Total des mesures dédiées, protégées et décentralisées (unité 5XX) : 376 884 $
Total du budget de base décentralisé (unité 6XX) : 43 257 $

et qu'il soit soumis au centre de services scolaire pour approbation conformément à l'article 276 de la Loi sur l'instruction publique, étant entendu que ce budget pourra être rajusté des surplus budgétaires de l'école, selon l'utilisation disponible et permise par le Ministère, s'il y a lieu, ou selon toute modification apportée par le Ministère et/ou tout apport financier additionnel dans le courant de l'année scolaire.

059-060-061
22/23-32

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Karolane Roy-Gagnon, il est résolu à l'unanimité;
D'ADOPTER le budget de l'année 2023-2024

6.3 Déterminer la date de l'Assemblée générale annuelle des parents 23-24

La date du 12 septembre 2023 est retenue pour l'Assemblée générale annuelle des parents. Le 18 septembre sera la première rencontre du conseil.

059-060-061 22/23-33

6.4 Matériel scolaire à revendre SHUD et correctif pour les 3e et 4e années de Ste-Hélène

Présentation du matériel à revendre pour Hudon-Ferland, et mention d'un correctif pour la classe de madame Stéphanie Léveillé.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Anaïs Berger, il est résolu à l'unanimité; **D'APPROUVER** le matériel scolaire à revendre.

059-060-061 22/23-34

6.5 Code de vie Hudon-Ferland

Présentation du code de vie d'Hudon-Ferland.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Valérie Dionne, il est résolu à l'unanimité; **D'APPROUVER** le matériel scolaire à revendre.

7 **Points du personnel des écoles**

7.1 Trésorière

Madame Nathalie Cloutier fait le point du budget. Il y a un 526.20 $ en frais de déplacement, le souper de ce soir à 460,00 $ approximatif, pour un solde de 514 $ approximativement. Resteront les frais de déplacement.

7.2 Personnel enseignant

Les enseignantes (mesdames Mélissa, Stéphanie et Claudine) des trois milieux nous résument la vie dans nos écoles.

7.3 Personnel de soutien

Madame Nathalie Cloutier mentionne qu'elle quittera sa fonction le 30 juin prochain. Le poste étant attribué à madame Rose Lévesque.

Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup
Québec

je m'accomplis la tête haute et le cœur léger.

ÉCOLE HUDON-FERLAND, SAINTE-HÉLÈNE ET SAINT-LOUIS DE SAINT-JOSEPH

7	**7.4 Personnel professionnel** Madame Pascale Contreras-Paradis fait le tour du bilan de plan d'action 2023-2024. Elle nous partage également les résultats du questionnaire que les élèves ont répondu.
059-060-061 22/23-35	**EN CONSÉQUENCE,** sur proposition de madame Roxanne Lemieux, il est résolu à l'unanimité; **D'ADOPTER** le bilan de plan d'action 2023-2024.
	7.5 Responsable du service de garde Madame Sophie Mignault fait le tour de son milieu. **7.6 O.P.P.** Bref descriptif de Mesdames Anaïs Berger et Nancy Boudreault. **7.7 Comité de parents** Voici quelques points discutés lors de la dernière rencontre : √ Prix « Reconnaissance » remis aux parents; √ M. Déry présent avec madame Geneviève Corbin (RF); √ Programme de bourse (plusieurs candidatures). Madame Anaïs Berger nous confie qu'elle pense céder sa place l'an prochain.
8	**Correspondance** Aucune
9	**Autres sujets** **- Lettre aux parents pour les marcheurs :** Enjeux sécuritaires pour les élèves, surveillance dès 7 h 45. **- Demande des parents de St-Joseph :** De connaitre la date du concert de musique beaucoup plus tôt, de plus, lorsque les parents donnent du matériel à l'école pour une ouverture de classe, merci de garder ce matériel à l'école. **- Grief au SDG :** Grief concernant une ancienne employée du SDG, erreur survenue, concernant un poste à l'affectation entre 2016 et 2019. Le règlement financier du litige s'est fait à même nos budgets, mais que cette réalité n'aura pas d'impact sur la qualité du service offert aux élèves.
10	**Question du public** Aucun public
11	**Levé de l'assemblée**
059-060-061 22/23-35	**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour est épuisé; **EN CONSÉQUENCE,** sur proposition de Tania Bélanger, il est résolu à l'unanimité; Levée de l'assemblée à 21 h 28.

Nancy Boudreault, présidente | Nathalie Cloutier, secrétaire | Véronique Renaud, directrice